

L'espace Rencontre

C'est quoi ?



C'est un lieu d'accueil, neutre, sécurisant et provisoire, qui permet l'exercice du droit de visite lorsque le conflit parental ne permet pas d'autres modalités de rencontre.



A quel moment ?



- Suite à une décision du Juge aux Affaires Familiales ou du Juge Des Enfants.
- Demande spontanée : avant, pendant, après une procédure ou en dehors de toute procédure judiciaire.



Comment ?



- L'équipe d'intervenants travaille la relation entre le père, la mère et les enfants, la place et le rôle de chacun tout en s'appuyant sur leur histoire de vie passée.
- Les professionnels sont attentifs à l'impartialité et la confidentialité pour chacune des familles accueillies.
- Organisation du service en cas d'ordonnance d'éloignement à l'égard du parent concerné.

Pour qui ?



- Les parents n'ayant pas la garde de leurs enfants suite à une décision de divorce ou une séparation à l'amiable.
- Grands-parents, fratrie ou tiers digne de confiance.
- Les enfants de 0 à 18 ans.



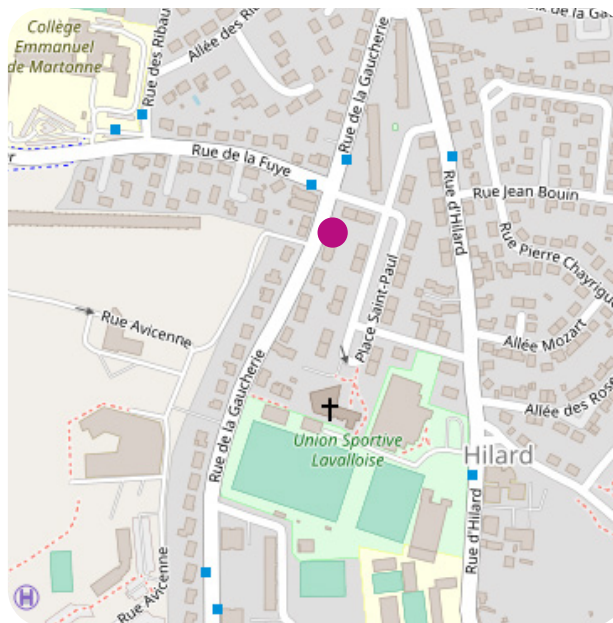
Comment Faire ?



2 portes d'entrée :

- Sur décision du juge : entretiens préalables séparés, mise en place des visites, bilan puis écriture d'une note de fin de mesure envoyée au Juge aux Affaires Familiales ou au Juge des Enfants et copie aux parents.
- Sur accord amiable : chacun des parents nous contacte, entretiens séparés, mise en place des visites, bilan.

Plan



Service Parentalité Passerelle 53



Objectifs ?



- Offrir un espace sécurisant permettant aux parents d'envisager la reprise de la communication parentale.
- Observer et au besoin accompagner le lien parent/enfant.
- Soutenir la parentalité

• Espace Rencontre Passerelle 53

Tél. : 02 43 66 10 12

Mail : passerelle53@inalta.fr

178, Rue de la Gaucherie - 53000 LAVAL

• Permanences téléphoniques :

Du mardi au jeudi de 13 h 30 à 17 h,
et le vendredi jusqu'à 15h30

au 02 43 66 10 12

